



## **MESSAGE DE LA SQ : ATTENTION AUX VOLS DE COLIS**

Le temps des festivités de fin d'année approche à grands pas. Les célébrations prendront d'autres formes cette année pour respecter les consignes sanitaires et plusieurs d'entre vous achèteront leurs cadeaux par internet.



Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :

Consultez les options offertes par le service de livraison. Privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés.

[Lire la suite ...](#)

## **LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE CONCLUT UN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE EN MATIÈRE DE GESTION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

La Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite informer sa population qu'elle a conclu une entente de délégation de pouvoir et de service pour la gestion du service de sécurité incendie sur le territoire avec la Ville de Drummondville.



Cet engagement a été voté par le conseil municipal réuni en séance publique le 7 décembre 2020. Toutefois, par souci de transparence, trois membres du conseil soit, M. Daniel Nadeau, Mme Stéphanie Bonin, Mme Nancy Letendre, se sont retirés des discussions et des prises de décisions en raison d'un conflit d'intérêts.

Le but de cette entente est d'offrir aux citoyens un service répondant au schéma de couverture de risques, et ce, 24h/24, 365 jours par année.

Il est important de noter que l'entreprise SIAI qui fournit aux assureurs membres des données sur les secours publics contre l'incendie pour la tenue de statistiques sur l'assurance incendie et la sélection des risques confirme que cette entente n'aura aucun impact

négalif sur le classement de la caserne pour les sociétés d'assurances étant donné l'amélioration de la desserte par l'entente et le maintien du personnel formé, de l'équipement à la caserne de Saint-Majorique. **Ainsi, aucun impact financier n'est à prévoir sur la prime d'assurance des biens des particuliers.**

[Lire la suite ...](#)

## **BONIFICATION DU COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (CUEC)**

**Dès aujourd'hui, les prêts aux entreprises  
admissibles au CUEC passent de**

**40 000 \$ → 60 000 \$**

**Vous avez jusqu'au 31 mars 2021  
pour faire votre demande.**

Si le prêt est remboursé au plus tard le **31 décembre 2022**, vous pourriez bénéficier d'une radiation allant jusqu'à 33 % de votre prêt.  
**(jusqu'à concurrence de 20 000 \$)**

**Contactez votre institution financière pour obtenir le CUEC.**



**BLOC**  
Québécois

**MARTIN CHAMPOUX**  
Député de Drummond

819 477-3611

[Martin.Champoux@parl.gc.ca](mailto:Martin.Champoux@parl.gc.ca)

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'HORAIRE HIVERNAL À L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE DRUMMOND

La direction de l'Écocentre de la MRC de Drummond tient à informer la population que l'horaire d'hiver est maintenant en vigueur.

Jusqu'au 31 mars 2021, le site sera accessible les vendredis, de 8 h à 17 h, ainsi que les samedis, de 8 h à 15 h 30. **Les activités feront toutefois relâche entre le 20 décembre et le 7 janvier inclusivement.**

L'écocentre est situé au 5620, rue Saint-Roch Sud à Drummondville, à l'arrière de l'édifice de Récupération Centre-du-Québec. Son accès est réservé aux citoyens des municipalités de la MRC de Drummond y apportant des résidus d'origine domestique. Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles y sont donc refusés.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues en cliquant ici ou en composant le 819 477-1312.



## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020 AU 1er JANVIER 2021

Prenez-note que les bureaux municipaux, ainsi que tous ses services, seront fermés du **21 décembre 2020 au 1er janvier 2021 inclusivement**. Nous serons de retour le 4 janvier prochain pour vous servir.

La municipalité de Saint-Majorique-de-Granham souhaite un joyeux temps des fêtes à tous ses citoyens.



## MESSAGE SQ : MISE EN GARDE CONCERNANT LES ACHATS EN LIGNE

Plusieurs d'entre vous commenceront sous peu leurs achats des fêtes et un grand nombre optera pour les faire en ligne.

### ACHATS en ligne, avez-vous les bons réflexes ?

Êtes-vous à jour au niveau des conseils concernant la fraude ? Sachez que les fraudeurs utilisent des stratagèmes de plus en plus pernicious et malheureusement efficaces pour parvenir à leurs fins. Si vous avez un doute concernant des achats en ligne, n'hésitez pas à questionner.

C'est pourquoi nous recommandons pour vos achats en ligne de :



- ne réaliser aucune transaction à partir de réseaux sans fil (Wi-Fi) publics;
- rechercher des sites de détaillants connus et fiables, disposant de sites Web sécurisés (débutant par « https:// »). Assurez-vous de la présence d'un cadenas en position fermée ou d'une clé en bordure de la barre d'adresse de votre navigateur.

[Lire la suite ...](#)

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020 À HUIS CLOS

Le budget de la municipalité pour l'année 2021 sera présenté pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 décembre 2020, à 18h30.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à l'actuelle pandémie de Covid-19, cette séance se tiendra à huis clos. Cependant, elle sera enregistrée et accessible dès le lendemain sur le site web de la municipalité.

Les citoyens souhaitant poser des questions concernant le budget 2021 sont invités à le faire par courriel à l'adresse [dq@st-majorique.ca](mailto:dq@st-majorique.ca), et ce, avant le 13 décembre 2020.



## LA MUNICIPALITÉ ANNONCE LA VENUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité met présentement sur pied un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. L'objectif de ce programme est d'accompagner les citoyens dans le paiement et la mise aux normes des installations septiques.

En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un prêt remboursable à même votre compte de taxes pour les **20 prochaines années** avec un taux d'intérêt plus avantageux qu'un prêt personnel. Ce montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur votre propriété, de sorte qu'en cas de vente, la balance sur le prêt devra être payée par l'acquéreur.

Les frais reliés à l'étude du sol, au test de percolation et aux travaux d'installation seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 000\$ (avec taxe).

[Lire la suite ...](#)



## LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

## OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

[Consultez la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

MESURES EN VIGUEUR	
<b>PALIER 4</b>	
<b>Mesures maximales</b> <small>Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment</small>	
<b>À domicile (maison et chalet)</b>	<b>Interdits :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>visiteurs d'une autre adresse</li> </ul> <b>Acceptés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules</li> <li>proches aidants</li> <li>personnes offrant service ou soutien</li> <li>main-d'œuvre pour travaux prévus</li> </ul>
<b>CHSLD, RPA et RI</b>	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
<b>Rassemblements privés</b>	Interdits
<b>Activités organisées dans un endroit public</b>	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
<b>Déplacements interrégionaux</b>	Non recommandés vers une zone <b>verte</b> , <b>jaune</b> ou <b>orange</b> et à l'extérieur du Québec <small>(sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)</small>
<b>Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur</b>	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
<b>Restaurants</b>	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
<b>Bars, brasseries, tavernes et casinos</b>	Fermés
<b>Loisir et sport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune activité sportive et de loisir organisée permise</li> <li>Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires</li> <li>Entraînements sous forme individuelle permis</li> <li>Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes</li> <li>Aucune compétition permise</li> <li>Salles d'entraînement fermées</li> </ul>
<b>Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires</b>	
<b>Établissements d'enseignement</b>	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
<b>Entreprises, commerces et boutiques</b>	Ouverts
<b>Services professionnels et de santé en cabinet privé</b>	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
<b>Soins personnels et esthétiques</b>	Maintien des services
<b>Organismes communautaires</b>	Maintien des services

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?			
<b>Problème de santé mineur ou problème de santé chronique (vous ne pouvez pas aller dans une clinique)</b>	<b>Problème de santé mineur ou problème de santé chronique (vous ne pouvez pas aller dans une clinique)</b>	<b>Problème de santé mineur ou problème de santé chronique (vous ne pouvez pas aller dans une clinique)</b>	<b>Problème de santé mineur ou problème de santé chronique (vous ne pouvez pas aller dans une clinique)</b>
<b>1 844 353-2029</b> Pour un problème de santé mineur ou un problème de santé chronique, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	<b>1 877 644-4343</b> Pour un problème de santé mineur ou un problème de santé chronique, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	<b>1 877 644-4343</b> Pour un problème de santé mineur ou un problème de santé chronique, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.	<b>Info-sonnet 811</b> Pour un problème de santé mineur ou un problème de santé chronique, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham  
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest

Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada  
819-478-7058 | [info@st-majorique.ca](mailto:info@st-majorique.ca)

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

